

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017 155

Séance du jeudi 14 septembre 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 12/09/2017

Présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de séance: Paul
COMMANDRE**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN,
Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel
MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias
CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gilbert ROURE

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine
BLACLARD, Regis DURAND, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

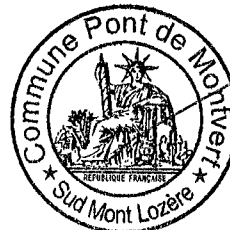
Objet: Maîtrise d'Ouvrage du site Natura 2000 des Vallées du Tarn - DE_2017_155

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier du Préfet de la Lozère concernant la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente.

En effet, le document d'objectifs a été approuvé et une collectivité doit être désignée au sein du collège des élus pour assurer la mise en oeuvre du DOCOB et de l'animation du site pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, compte tenue que notre commune n'est pas parmi les territoires les plus concernés et après en avoir délibéré, ne souhaite pas assurer la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 FR9101363 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/10/2017 048-200057594-20170914-DE_2017_155-DE